Union Régionale Lorraine

Gare de Metz - Porte F - Place du Général de Gaulle - 57000 METZ
☏ 03 87 62 67 64 - 🖷 09 79 94 30 82 - sncf : 772 992
e-mail : unsa-cheminots.metz@wanadoo.fr

Compte rendu
DP EM de la DR du 6 septembre 2012

Réunion présidée par Vincent BERTHOUX, DET de la DR assisté par Christine TRUNFIO, Pôle RH Metz.

INFORMATIONS DU PRESIDENT

Monsieur Vincent BERTHOUX nous présente le projet de dématérialisation des fiches EVS.
Les agents du CMGA vont avoir 3 jours de formation. Les acteurs de la GU vont avoir ½ journéee de formation.
Concernant le calendrier de la dématérialisation des EVS :
Pour l'ET, l'ECT et le Technicentre : prévue en octobre
Pour les autres Etablissements : prévue en novembre
2 circuits possibles :
- 0 papier : l'agent saisit sa fiche de déplacement via l'informatique
- saisie papier par l'agent ou le DPX

Dans tous les cas, les fiches de déplacement partent à AMIENS pour être numérisées, puis transmises à la GU et au CMGA, puis au DPX pour validation.

Commentaire UNSA :

Le projet est disponible au local UNSA (tel : 772 992)

Le Président nous informe ensuite :

Denis LORRAIN remplace Jacques PIERSON en tant que chef du projet Déménagement.
Jacques PIERSON remplace Patricia FERRY, chef du pôle RS.
Christian RICHARD remplace Jacques PIERSON en tant que Responsable de la DDET (Direction Déléguée de l'Environnement de Travail), anciennement les Services Généraux.

QUESTIONS

DEMENAGEMENT

1. La délégation demande un point d'étape sur le dossier déménagement de la Direction Régionale.

Réponse du Président :

Le résultat du PDE se trouve sur le site intranet. Un atelier sur le thème stationnement, covoiturage, accessibilité, etc... se tiendra le 20 septembre, les agent y sont invités.

La date de déménagement a été repoussée en septembre 2013.

Concernant les travaux, les appels d'offres doivent être bouclés pour le 15 septembre.

L'enlèvement des papiers et archives continuent à se faire. Des cartons vont êtres déposés dans chaque bureau. Tous les mardis, les cartons seront ramassés. Si d'autres objets (plus encombrants) sont à enlever, il faut se raprocher de la personne en charge du projet.

Le mobilier reste sur place. Aucun rachat possible par le personnel.

Le projet d'escalier au fond du parking du chateau d'eau donnant sur la place Mazelle est accordé.

Il va avoir une révision des tablaux de services. Un partenariat avec la cantine du Trésor Public est en projet.

2. La délégation demande un point d'étape sur le dossier déménagement pour le CMGA et l'EME.

Réponse du Président :

Le CMGA sera installé au 21 rue de la Marne. Le PDE va être lancé ainsi que le questionnaire SOMOBIL.

EME : implantation en gare à l'étude

3. La délégation souhaite connaître le cadre d'organisation de la Direction Régionale par service et par qualification.

Le CO est donné en annexe et disponible au local UNSA (tel : 772 992)

4. EME : La délégation demande quels sont les agents en mission à la DR (types de mission, durée ...)

Réponse du Président :

Conventionnés :

1 DAT Metz - déménagement DR Metz - jusqu'au déménagment de la DR en 2013
2 DDET Metz – Archives
1 INGENIERIE : Mise à jour GEREMI

Non conventionnés :
1 accueil - DR déléguée Nancy jusqu'à sa retraite
3 CMGA : 1 à Metz et 2 à Nancy

5. EME : La délégation demande l'effectif que gère l'entité.

Réponse du Président :

situation au 1er août 2012 - TOTAL = 261 agents
48 agents conventionnés - RH 910 (arrivés des agents FRET de BLV et THL)
38 agents accompagnés - RH 910
63 agents en mobilité volontaire
112 agents suivis dans le cadre d'un reclassement médical.

Commentaire UNSA :

L'EME est la seule entité à voir ses effectifs augmentés considérablement, ce n'est que le début, malheureusement !

6. Le 14 juin 2012 un agent du COP posté en 2X8 s'est fait verbaliser (68 euros) pour stationnement interdit sur une place PMR.
Cet agent s'est garé sur une des 8 places PMR libres alors que 12 véhicules de service étaient stationnés sous le viaduc Kennedy (alors interdit).
Le même jour, aux mêmes heures, 2 véhicules de service stationnaient également sur les places PMR.
La délégation demande si la direction verbalise aussi les véhicules de service stationnés sous le viaduc ?
Si oui, peut-on en apporter la preuve ? Si l'UNSA ne cautionne pas le stationnement des agents sur les places réservées PMR, elles s'interroge sur le traitement apporté aux véhicules de service stationnés sur ces mêmes places. Ces véhicules de services ont ils également été verbalisés ?

Réponse du Président :

Il n'y avait pas de véhicules de service en stationnement ce jour là. Le véhicule verbalisé en question, n'avait pas de macaron et était inconnu des services généraux.

La verbalisation des véhicules de service n'a pas de sens. Un rappel aux agents concernant l'utilisation des véhicules de services a été fait. Il est prévu de demander une sanction de l'agent fautif à l'Etablissement concerné.

7. Un agent de METZ a été nommé qualification D au 01.07.2012. La délégation voudrait savoir si sa qualification C peut être récupérée par un agent de METZ ? Si oui y a - t il un agent pressenti pour prendre cette qualification ?

Réponse du Président :

Une NAC aura lieu en fin d'année et la qualification D sera attribuée sur le site de Metz ou de Nancy.

Commentaire UNSA :

L'UNSA demande l'effectif disponible de la SUGE. L'UNSA restera très vigilante sur le suivi de cette NAC.

La prochaine réunion des DP aura lieu le :

Jeudi 11 octobre 2012 à 9h15

Salle 707 - Direction Régionale - NANCY

Merci d'adresser vos questions avant le 4 octobre 2012

à

Delphine OURY

UNSA/Cheminots - Porte F - Gare de Metz - 57000 METZ

delphine.oury319@orange.fr

UNSA-cheminots, quoi de neuf sur le site ?

http://lorraine.unsa-cheminots.org